

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANTON

## Compte rendu de la séance du 11 Mars 2020

L'an deux mille vingt et le onze du mois de mars , le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à 19 h30, sous la présidence de MME DAUBY, Maire.

Date de convocation : 3 Mars 2020

Secrétaire de séance : DEPOIL Pascale

Étaient présents : DAUBY Véronique, BENAS Nathalie, COLAS Didier, DEPOIL Pascal, DUCROT VERDUN Jean Pierre, GARROT Cédric, GIRARD Arnaud, HAAS Didier, MARCHANDIAU Perrine, PROTAT Estelle.

Étaient absents : BIARD Romain, BOYEAUD Anthony, CHEVALIER Aurélia, LACHAUX Fabien.

Le compte rendu du précédent conseil municipal qui s'est tenu le 31 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

### I. Vote des comptes administratifs :

Voici l'état des différents budgets de la commune en fin d'année 2019 :

<b>Budget principal 2019</b>	
<b>Fonctionnement</b>	
Excédent 2018	267 764,24 €
Recettes 2019	419 722,42 €
Dépenses 2018	398 077,82 €
Excédent de l'année	21 644,60 €
Excédent fonctionnement	289 408,84 €

<b>Budget assainissement</b>	
<b>Fonctionnement</b>	
Excédent 2018	67 256,97 €
Recettes 2019	66 929,46 €
Dépenses 2019	53 718,60 €
Excédent de l'année	13 210,86 €
Excédent fonctionnement	80 467,83 €

<b>Investissement</b>		<b>RAR</b>
Excédent 2018	95 536,64 €	
Recettes 2019	99 048,79 €	<b>107 116,70 €</b>
Dépenses 2019	166 041,00 €	<b>255 847,00 €</b>
Déficit de l'année	-66 992,21 €	<b>-148 185,30 €</b>
Excédent investissement	28 544,43 €	<b>-120 185,87 €</b>

<b>Investissement</b>	
Excédent 2018	47 629,61 €
Recettes 2019	27 741,00 €
Dépenses 2019	26 069,13 €
Excédent de l'année	1 671,87 €
Excédent investissement	49 301,48 €

<b>Excédent disponible</b>		<b>169 222,97 €</b>
----------------------------	--	---------------------

<b>Excédent disponible</b>	<b>80 467,83 €</b>
----------------------------	--------------------

<b>Multicommerces</b>	
<b>Section fonctionnement</b>	
Excédent 2018	9 034,50 €
Recettes 2019	
loyers	3 429,67 €
charges	600,98 €
virt panneaux	5 000,00 €
Dépenses 2019	352,13 €
Excédent de l'année	8 678,52 €
Excédent fonctionnement	17 713,02 € TTC

<b>Section investissement</b>	
Déficit 2018	-6 285,00 €
Recettes 2018	6 285,00 €
Dépenses 2018	0,00 €
Déficit de l'année	0,00 €
éficit d'investisst	0,00 €

**Excédent disponible 17 713,02 €**

<b>Panneaux photovoltaïques</b>	
<b>Section fonctionnement</b>	
Excédent 2018	27 521,29 €
Recettes 2019	20 315,88 € Dt 17502,82 €
Dépenses 2019	17 699,68 €
Excédent de l'année	2 616,32 €
Excédent fonctionnement	30 137,61 €

<b>Section investissement</b>	
Excédent 2018	5 672,00 €
Recettes 2019	5 649,00 €
Dépenses 2019	2 813,00 €
Excédent de l'année	2 836,00 €
Excédent d'investisst	8 508,00 €

**Excédent disponible 30 136,61 €**

Le conseil approuve à l'unanimité l'état des comptes administratifs de l'année 2019.

## **II. Vote des comptes de gestion**

Le conseil approuve à l'unanimité l'état des comptes de gestion

## **III. Affectation des résultats**

Nous devons voter pour l'affectation des résultats qui comprend ce qui suit :

Un excédent de l'année	21 644,60 €
Un excédent reporté de l'année N - 1	267 764,24 €
Un excédent cumulé	289 408,84 €
Un excédent d'investissement	28 544,43 €
Un déficit des restes à réaliser	148 730,30 €
Un besoin de financement	120 185,87 €
Résultat d'exploitation au 31/12/2019	289 408,84 €
Affectation complémentaire	70 884,39 €
Résultats d'investissement reporté	77 845,91 €

Le conseil approuve à l'unanimité l'affectation des résultats.

## **IV. Convention avec le grand Chalon**

Il s'agit de passer une convention avec le Grand qui instruit nos dossiers d'urbanisme et qui doit mettre en place la dématérialisation des dépôts de dossiers. Il s'agit du GNAU (guichet numérique des autorisations d'urbanisme). Chaque pétitionnaire pourra déposer son dossier en ligne, pas de changement de tarification.

Le conseil accepte à l'unanimité la mise en commun du guichet unique et la modification de la convention, autorise également le Maire à signer cette convention.

## **V. Convention RGPD avec le grand Chalon**

Le conseil doit délibérer pour autoriser Mme le Maire à signer la convention qui prévoit l'inscription dans le RGPD (règlement général de la protection des données) de la commune de Nanton du nouveau traitement de données personnelles appelées GNAU- dépôt, et qui prévoit d'autoriser le grand chalon de retenir comme sous-traitant "RGPD" l'éditeur OPERIS.

Le conseil autorise à l'unanimité Mme le Maire à signer cette convention.

## **VI. Questions diverses**

- Point sur les travaux des cheminements doux :

A Vincelles, quelques remarques sur le rétrécissement de voie sur la départementale : réfléchir pour éventuellement créer une ligne médiane, afin de bien visualiser les deux voies.

A Chalot, un chiffrage pour prolonger le cheminement doux en direction de l'atelier de l'entreprise Dumoux a été demandé.

A Sully, la chicane sera mise en place prochainement.

Au Bourg, pour le stationnement devant Mairie, le Conseil Municipal a décidé de rester cohérent avec le projet initial, d'ailleurs validé par les nombreuses consultations publiques.

Aussi, deux emplacements de stationnement seront maintenus et la fosse de plantation sera implantée vers l'entrée de la Mairie.

- Un dépôt de plainte de la commune pour dégradations du bien public a été déposé. En effet entre le Bourg et Sully, il a été constaté des dégradations sur le cheminement doux, des ornières très profondes ont été créées intentionnellement. Le Conseil Municipal prendra en compte toutes les informations concernant les responsables éventuels des dégradations que nous constatons régulièrement.

La séance est levée à 22h50

